

* Terre délayée : Cette maison est construite avec de la boue, sans sable ni chaux. En Hollande, le sol n'est qu'une boue qui fond. (H. Taine.)

— Par anal. Dépôt épais d'une matière quelconque : Cet encier est plein de boue. Ce n'est pas du vin que l'on nous sert, c'est de la boue. ■ Pus épais : Son abcès crevé, il n'en sortit que de la boue.

— Poët. Nature terrestre, corporelle ; objet vil, méprisable : Notre corps est une boue puante. La terre est ce monceau de boue que nous habitons. Tous les hommes sont faits de la même boue. Qu'est-ce que le fils de l'homme, si ce n'est du fumier, de la boue ? (Boss.) L'auteur de notre être avait d'abord animé notre boue d'un souffle d'immortalité. (Mass.) Regardez comme de la boue tous les avantages de la terre. (Mass.) On n'admire pas longtemps un peu de boue sensible, dût ce peu de boue être composé d'esprit et de matière. (Chateaub.) Il n'est pas facile d'être clair, en parlant de la plus incompréhensible des révélations, dernier rayon de la foi qui ait, dit-on, rayonné sur notre tas de boue. (Balz.)

La terre sur son sein ne voit que potentats,
Qui partagent sa boue en superbes Etats.
I. RACINE.

Atomes tourmentés sur cet amas de boue,
Que la mort engloutit et dont le sort se joue,
Mais atomes pensants.
VOLTAIRE.

— Fig. Corruption, nature vicieuse et corrompue : Ame de boue. La boue du vice. Tomber dans la boue des passions. Il y a des âmes sales, pètries de boue et d'ordure, éprises du gain et de l'intérêt, comme les belles âmes le sont de la gloire et de la vertu. (La Bruy.) On trouve des âmes de boue où la nature avait d'abord placé des âmes grandes et bien nées. (Mass.) On fléchit souvent le genou devant des idoles qui ne sont que de la boue dorée. (Boisto.) ■ Outrages, calomnie, infamie dont on cherche à couvrir quelqu'un : Traîner quelqu'un dans la boue, le couvrir de boue. Est-ce que cette boue dont on me couvre ne vous éclabousse pas ? (V. Hugo.) Les gens déshonorés essayent de faire jaillir sur les plus nobles personnes la boue dans laquelle ils se noient. (Balz.) ■ Etat d'abjection, de honte ou de profonde misère : Tirer quelqu'un de la boue. Retomber dans la boue d'où l'on était sorti. Rien de plus ordinaire que l'ingratitude des parvenus envers ceux qui les ont tirés de la boue. (Lav.)

La mort nous le ravit ; la fortune s'en joue ;
Aujourd'hui sur le trône, et demain dans la boue.
CORNEILLE.

... La fortune à sa roue
Attache mille ambitieux,
Le précipite dans la boue
Ou les élève jusqu'aux cieux.
BÉRANGER.

— Fait de boue et de crachat, Mal construit, sans solidité : Voilà une maison faite de boue et de crachat. ■ Bâtir sur la boue, Fonder sur des illusions, sur une base qui n'est pas solide : C'est bâtir sur la boue que d'appuyer les fondements de sa fortune sur l'affection passagère d'une vile populace. (Verlot.) ■ On dit plus souvent BÂTIR SUR LE SABLE.

— Prov. Ne pas faire plus de cas d'une chose que de la boue de ses soutiers. N'en faire aucun cas, avoir pour elle un profond mépris. ■ Le soleil ne salit point ses rayons, quoiqu'ils tombent sur la boue. Le contact d'un homme de bien avec des hommes méprisables ne le rend pas digne de mépris.

— Fin. Boues et lanternes, Taxe spéciale qu'on payait autrefois pour l'enlèvement des boues et l'éclairage des lanternes : J'ai payé mes boues et lanternes.

— Géol. Terres noires délayées, contenant des lignites et des troncs de conifères. ■ Volcans de boue, Cratères qui vomissent des terres et des sables détremés dans l'eau.

— Alchim. Matière amenée à l'apparence de la poix fondue.

— Méd. Boues minérales ou simplement boues, Boues imprégnées des mêmes substances et jouissant des mêmes propriétés que certaines eaux minérales, et que l'on rencontre dans le voisinage de ces eaux : Les boues de Saint-Amand, de Bagneres, de Barbotan. Prescrire les boues à un malade.

— Art vétér. La boue souffle au poil, Se dit lorsque, le cheval étant blessé au pied, la suppuration s'établit vers la couronne.

— Techn. Bone d'émert, Matière pâteuse qu'on recueille sous les meules des ouvriers lapidaires, et qu'on emploie à polir le marbre, à causer des poudres très-dures qu'elle contient.

— Econ. rur. Nom que l'on donne dans l'Artois à une cave placée au-dessous d'une autre, et dans laquelle on conserve la bière.

— Syn. Boue, bourbe, crotte, fange, limon, vase. La boue, la fange et la crotte se forment ou se trouvent sur la terre ; la bourbe, le limon et la vase sont dans l'eau. La boue est proprement la terre détremée par la pluie et qui couvre les chemins et les rues ; la fange est plus liquide, c'est une sorte de bouillie sale et infecte ; la crotte est la boue s'attachant à la chaussure, aux vêtements. Au figuré, boue marque la bassesse, la misère ; fange exprime quelque chose de plus vil encore, et crotte, qui est du style familier, ne marque guère que la pauvreté. Bourbe et vase désignent la terre liquide qui se trouve au fond de l'eau ; le limon est la terre molle qu'entraînent les eaux courantes. Au figuré, vase ne

s'emploie presque jamais, bourbe se confond à peu près avec boue, et limon désigne souvent une terre molle considérée comme la matière dont s'est servi le Créateur pour former les corps des animaux.

— Homonymes. Bout, substantif et 3^e pers. du verbe bouillir.

— Epithètes. Epaisse, noire, fangeuse, vile, sale, infecte, immonde.

— Encycl. Nous ne dirons rien ici des mesures que réclame la salubrité pour l'enlèvement des boues dans les rues des villes, sur les places, et en général, dans tous les lieux livrés à la circulation publique : nous avons traité cette question au mot BALAYAGE. Mais l'industrie humaine tire parti de tout, et les boues des villes sont loin d'être sans valeur pour l'agriculture : affermées à des industriels qui se chargent de les faire ramasser tous les matins dans de nombreux tombereaux, et exposées pendant quelque temps à l'influence de l'air, elles deviennent un excellent engrais et sont revendues assez cher aux cultivateurs qui en fument leurs terres. Les boues provenant du curage des mares, des étangs, des canaux sont moins riches en substances animales, mais peuvent pourtant être utilisées de la même manière. Depuis que l'usage s'est répandu de remplacer le pavé par le macadam dans les principales voies publiques de nos grandes villes, les boues ont perdu une partie de leur valeur ; car celles qu'on ramasse dans les voies macadamisées ne sont guère que du sable délayé, presque entièrement privé de propriétés fertilisantes. En mêlant un peu de chaux aux boues, on en forme un compost très-propre à améliorer les terres légères, et on en augmente beaucoup la valeur.

Pour enlever les taches de boue sur les étoffes, un simple lavage est ordinairement suffisant. Si ce moyen reste inefficace, on frotte la partie salie après l'avoir trempée dans de l'eau tiède où l'on a délayé un jaune d'œuf, ou bien on se sert de crème de tartre en poudre.

— Boues minérales. Parmi les eaux minérales auxquelles on a recours pour la guérison d'un grand nombre de maladies, il en est qui sont boueuses et que l'on désigne sous le nom de boues ; on se baigne dans ces boues, on les prend en boisson, comme si elles étaient limpides, et l'on croit généralement que leur défaut de limpidité ne fait que les rendre plus efficaces. Les boues minérales les plus connues en France sont celles de Saint-Amand, de Bourbonne, de Barbotan, de Nérès, de Dax, etc. On en trouve aussi beaucoup en Allemagne. Quand on est resté une heure, ou quelquefois davantage, le corps entièrement plongé dans ces boues, il faut prendre, pour se laver, un autre bain, dit bain de propreté.

On pourrait assimiler aux boues minérales celles qui sont lancées au dehors par certaines cavités volcaniques, connues sous le nom de salses ; mais nous ne savons si ces boues ont jamais été employées comme ayant des propriétés curatives.

— Anecdotes. Le précepteur de Tibère, pour exprimer la bassesse d'âme et les instincts sanguinaires de son élève, disait que c'était de la boue pètrie avec du sang.

Le brave général Lamarque caractérisait très-sévèrement et très-justement les années de paix de la Restauration en disant : « C'est une halte dans la boue. »

Un Gascon disait : « La boue de Paris a deux grands inconvénients ; le premier, c'est de faire des taches noires sur les bas blancs, et le second, de faire des taches blanches sur les bas noirs. »

Un jeune seigneur, très-fier de sa généalogie, se plaisait à établir une ligne de démarcation entre ceux qu'il appelait des vilains et les gens de la noblesse. Un paysan lui répondit un jour : « Pardieu ! monsieur, vous croyez donc que nous autres avons été pétris avec de la boue, et vous avec de la terre à porcelaine ! »

Le pape Benoît XIV, voulant un jour punir la négligence du prélat chargé d'entretenir la propreté dans les rues de Rome, se rendit dans une des rues les plus malpropres et les plus étroites de cette capitale. Il savait que le cardinal devait la traverser ; il l'y attendit. L'usage était que, passant devant Sa Sainteté, on descendait de voiture pour recevoir, à genoux, la bénédiction. Le souverain pontife la lui fit attendre pendant une demi-heure, dans un gros tas de boue.

On raconte que le maréchal de Saxe, dont on connaît la force herculéenne, parcourant à pied les rues de Londres, fut heurté, puis gravement insulté par un boueur. Il marcha sur lui, le saisit par les cheveux et le bas de son vêtement, et le fit pirouetter en l'air de manière à opérer sa descente au milieu de son tombereau, rempli jusqu'au bord d'une boue liquide. On ajoute que le peuple de Londres, enchanté de cette boxe d'un nouveau genre, porta le maréchal en triomphe jusque dans son hôtel.

Un prédicateur s'écriait en chaire, dans la chaleur d'une improvisation sur les plaisirs

mondains : « Mes frères, jeunesse, fraîcheur, beauté, tout cela n'est que de la boue. » Un jeune homme qui se trouvait assis à côté d'une charmante personne, se pencha vers elle et lui dit, sous forme de protestation, en la dévorant du regard : « Ah ! mademoiselle, il faut avouer qu'il y a de bien jolie boue. »

BOUE s. f. (bou — du gr. bous, bœuf). Agric. Boue de terre, Terrain qu'une paire de bœufs peut labourer en un jour.

BOUÉ, ÉE (bou-é) part. pass. du v. Bouer : Monnaies bouées.

BOUÉ (Ami), géologue français contemporain. Il a publié, entre autres ouvrages : *Mémoires géologiques et paléontologiques* (Paris, 1832) ; *Résumé des progrès des sciences géologiques pendant l'année 1833* (Paris, 1835) ; *Guide du géologue voyageur* (1835) ; *Esquisse géologique de la Turquie* (1840) ; la *Turquie d'Europe* (1840).

BOUÉE, s. f. (bou-é — du bas lat. boja, chaîne). Mar. Corps flottant destiné à servir de signal, comme pour indiquer la position d'une ancre, une passe, etc. : Aujourd'hui les bouées sont généralement en fer. Les unes se placent à quarante ou cinquante lieues d'une terre inconnue, et deviennent un indice certain pour le pilote qui les découvre, flottant sur l'onde comme les bouées d'une ancre. (Chateaub.)

— Bouée de sauvetage, Plateau de liège ou de bois qu'on porte sur les navires, pour les jeter aux hommes en danger de périr à la mer : Aussitôt, on se hâte de lui jeter les bouées de sauvetage et ce qu'on trouve sur le pont. (X. Marmier.) ■ Bouée de ber, Celle qui est attachée au ber, qu'elle sert à relever après la mise à l'eau.

— Argot marit. Bâtiment mauvais marcheur, les bouées étant destinées à rester en place. ■ Etre au vent de sa bouée, Etre dans une situation favorable, prospère, avoir ce qu'on désire. ■ Etre à l'abri de sa bouée, N'avoir aucune espèce d'abri, être à la merci du vent : Dans cette rade, les navires sont à l'abri de leurs bouées.

— Moll. Espèce de cérite, qui constitue aujourd'hui le genre télescope.

— Encycl. Tout corps flottant retenu par un cordage ou orin au-dessus d'un objet quelconque qui gît au fond de l'eau est appelé bouée par les marins. Quand on mouille une ancre, elle a toujours sa bouée, afin que, si le câble auquel elle est attachée venait à se rompre, on pût connaître la place qu'elle occupait et la relever. Les bers dont on se sert pour lancer à l'eau un navire ont aussi leur bouée. Quand on embarque ou débarque un objet précieux, on y frappe un orin garni d'une petite bouée, et, si l'objet vient à tomber à l'eau, on le repêche facilement en tirant sur l'orin. D'autres bouées servent à marquer la position d'un banc, d'un rocher, d'un écueil quelconque, ou les limites entre lesquelles doivent passer les navires pour traverser un chenal. Les bouées sont souvent faites d'un morceau de liège ou de bois de sapin ; souvent aussi elles sont composées de deux cônes creux de tôle soudés à leur base, ou bien c'est simplement un baril vide.

La bouée dite de sauvetage est faite avec des planches de liège ; elle porte un matériau et un petit pavillon, afin qu'on puisse l'apercevoir de loin ; elle est garnie de bouts de cordage à nœuds qui traînent dans l'eau et auxquels l'homme qu'on veut secourir peut s'accrocher. Dès qu'un homme tombe à la mer, on lance vers lui la bouée de sauvetage, et on met à l'eau un canot ou une barque pour aller à son secours le plus tôt possible. Pour la nuit, on a des bouées munies d'un ressort à détente qui, à une certaine distance, fait partir une pièce d'artifice dont la clarté sert de fanal au malheureux. Les Anglais ont des bouées de sauvetage composées d'une tige ayant une grosse boule de liège à chaque bout. Enfin M. Leméthayer a inventé la bouée quaternaire, composée de quatre bouées reliées entre elles et offrant ainsi quatre points d'appui divergents. Cette invention est surtout utile dans les ports, dans les bassins ; M. Leméthayer était capitaine de port au Havre quand il s'en est servi pour la première fois.

On distingue encore la bouée de meule, la bouée de sonde et une foule d'autres bouées, dont on trouvera la description dans les ouvrages spéciaux.

BOUELLE, petit village de la Seine-Inférieure, arrond., cant. et à 4 kilom. de Neufchâtel-en-Bray, est remarquable par son antique château, véritable manoir féodal, qui fut bâti par les Celtes. Ceux-ci lui donnèrent le nom de Bulles, dont plus tard on fit Bouelle, parce qu'il fut élevé dans un lieu humide ; bulles, en celtique, signifiant lieux humides. Ce castel fut détruit dans les guerres contre les Normands ; cependant il restait encore une tourelle, qui fut jetée à bas en 1815 ; mais sur les ruines du vieux manoir on édifia, vers la fin du xiv^e siècle, un nouveau château de Bouelle, qui, de nos jours, a conservé plusieurs vestiges de tours et de bastions.

BOUELLES, ou BOUILLES, ou BOUVELLES (Charles de), en latin Bovillus, philologue et savant français, né à Sancourt (Picardie), vers 1470, mort vers 1553. Il obtint un canonicat à Saint-Quentin, puis à Noyon, où il professait en

outre la théologie. Il s'occupa toute sa vie à étudier les sciences et les langues. Il publia d'abord, en latin, un livre où il traitait d'une foule de questions diverses, aujourd'hui sans intérêt ; puis il fit paraître d'autres ouvrages, recherchés encore actuellement des bibliophiles : *Proverbiorum vulgarium libri tres* (Paris, 1531, in-8°) ; *Libre de differentia vulgariorum linguarum et gallici sermonis varietate* (Paris, 1533, in-4°). On attribue aussi au même auteur le *Libre de l'art et science de géométrie* (Paris, 1511), qui est le premier traité de géométrie publié en français, et qui avait d'abord paru en latin.

BOUEMENT s. m. (bou-man — de bouer). Techn. Action de bouer : Le bouement des pièces de monnaie. ■ Assemblage de menuiserie qui se fait à mortaises et carrément pour le champ des pièces, à onglet pour les moulures.

BOUER v. a. ou tr. (bou-é — rad. bouard). Techn. Frapper avec le bouard des flans disposés en pile, opération aujourd'hui abandonnée.

— Encycl. Ce terme d'ancien monnayage exprimait la façon qu'on donnait aux flans en les frappant avec un marteau nommé bouard ou bouer, après en avoir superposé un certain nombre les uns sur les autres, afin de les aplanir, les joindre, les coupler, pour les faire couler plus aisément au compte et à la main. L'ordonnance prescrivait de bouer trois fois les flans, avant de les remettre au blanchiment. Aujourd'hui, l'ouvrier monnayeur se contente de redresser à l'aide d'un marteau les flans gondolés ou soufflés qui ne passeraient pas dans le main-poseur de sa presse.

BOUER s. m. (bou-ër). Mar. Sorte de canot, ou plutôt traîneau à un, deux ou trois mâts, portant sous sa quille deux lames de fer semblables à celles des patins, une troisième sous son gouvernail, et qui est particulièrement usité sur le golfe de Finlande. C'est surtout lorsque sont commencées les courses en bouers que la rade de Cronstadt présente le tableau le plus animé. (Ancelot.)

— Techn. Marteau qui servait à bouer les flans. ■ On disait aussi BOUARD.

BOUÈRE, comm. du département de la Mayenne, arrond. de Château-Gontier ; pop. aggl. 757 hab. — pop. tot. 2,040 hab. Le territoire de cette commune et celui de Grez-en-Bouère formaient, dans l'ancienne province de l'Anjou, un petit pays qui portait aussi le nom de Bouère.

BOUÈRE (Amand-Modeste GAZEAT, comte de LA), général vendéen. En 1793, il fut un des premiers chefs que se donnèrent les insurgés de la Vendée. Il combattit sous les ordres de Henri de La Rochejaquelein, fut membre du conseil que présidait Stofflet, et reçut une blessure au combat de la Châtaigneraie. Il souscrivit ensuite au traité qui mit fin à la guerre civile, et obtint plus tard du gouvernement impérial l'emploi de receveur général du département d'Eure-et-Loir. — La comtesse de Bouère, sa femme, avait partagé avec lui tous les dangers de la guerre civile. Elle fut arrêtée par une brigade de gendarmes républicains au moment où elle allait faire ses couches au milieu d'une forêt ; mais la Vendéenne Bordereau, connue sous le nom de Langevin, la délivra, aidée seulement de trois cavaliers, et lui sauva probablement la vie.

BOUËS, petite rivière de France, prend sa source dans le canton de Tournay (Hautes-Pyrénées), entre dans le départ. du Gers, baigne le pied des collines d'Artarac, et se jette dans l'Arros, après un cours de 60 kil.

BOUET (Charles), seigneur de la Noue. V. LA NOUE.

BOUETE s. f. (bou-è-te). Trou, creux, ouverture. ■ Vieux mot.

BOUETER v. n. ou intr. (bou-e-té — rad. bouette ou boitte). Pêch. Employer à la pêche une sorte de bachiis fait de maquereaux salés et d'œufs de morue, que l'on jette à la surface de l'eau pour y attirer les sardines.

BOUETTE s. f. (bou-è-te). Pêch. V. BOITTE.

BOUETTE DE BLEMUR (Jacqueline). V. BLEMUR.

BOUET-WILLAUMEZ (Louis-Edouard, comte), marin français, né en 1808, gagna tous ses grades par trente ans d'honorables services. Elève de l'école navale en 1823, il était lieutenant de vaisseau en 1835, et, après avoir pris part au bombardement de Mogador, il reçut la mission de relever les côtes de l'Afrique depuis le Sénégal jusqu'à l'équateur. Capitaine de vaisseau en 1844, il devint gouverneur du Sénégal (1844-1847), fut élevé au grade de contre-amiral en 1854, et prit part aux opérations maritimes de l'expédition de Crimée. Depuis lors, M. Bouet-Willaumez a été préfet maritime à Cherbourg et à Toulon, et a été promu au grade de vice-amiral (1860). Il a publié divers écrits : *Description nautique des côtes comprises entre le Sénégal et l'équateur* (1849, in-8°) ; *Campagne aux côtes occidentales d'Afrique* (1850) ; la *Flotte et les colonies en 1852* ; *Batailles de terre et de mer* (1855).

BOUEUR s. m. (bou-eur — rad. boue). Charretier ou autre ouvrier chargé de l'enlèvement des boues :